



5^e CONFERENCE DE LA FEM SUR LES NEGOCIATIONS COLLECTIVES
“Une revendication commune pour un avenir commun”
Rome, 11 & 12 octobre 2005

RÉSOLUTION DE LA FEM SUR L'EMPLOI PRÉCAIRE

PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT

La FEM est préoccupée par les profondes mutations au sein du marché du travail au sein de l'Union européenne. Non seulement, de nombreux États membres de l'UE connaissent en permanence un taux de chômage élevé, mais on constate également une érosion de ce que l'on appelle la 'norme', le 'standard' ou les formes 'typiques' d'emploi, ce qui compromet incontestablement la possibilité pour les travailleurs de trouver un emploi décent.

La mauvaise situation actuelle est en grande partie le résultat direct de la pratique des entreprises qui consiste à fragmenter le travail en vue d'obtenir plus de flexibilité. Ainsi de nombreux employeurs ont adopté des stratégies agressives, pour externaliser les activités considérées comme ne faisant pas partie du « cœur de métier » de l'entreprise et notamment les activités de service comme la maintenance, le nettoyage, l'administration ou la programmation informatique mais aussi de plus en plus en plus la recherche et le développement. Ces stratégies s'accompagnent dans le même temps d'un recours massif à des formes diverses de contrats de travail précaires et à des agences de travail intérimaire, qui peuvent souvent fournir de la main-d'œuvre à moindre coût, lorsque cela s'avère nécessaire.

Ces dernières années, les syndicats à travers toute l'Europe se sont sans cesse heurtés, au cours des négociations collectives, aux tentatives des employeurs supprimer les droits des travailleurs, en vue de parvenir à une plus grande flexibilité. Le résultat n'est pas seulement une plus grande flexibilité, mais un marché du travail plus déréglementé, vulnérable et instable où les inégalités se développent. Les gouvernements et les employeurs prétendent que la flexibilité est une chance pour l'emploi. Trop souvent, cela débouche sur des emplois précaires.

Dans certaines circonstances, les organisations affiliées à la FEM ont négocié ou négocieront des formes flexibles d'organisation du travail. Toutefois, la FEM rejette les formes de travail précaires et toute forme de travail flexible imposée de manière unilatérale aux travailleurs et qui ne garantit pas un salaire correct et des conditions d'emploi décentes. Ce que la FEM récuse sans équivoque, c'est la tendance actuelle à créer des postes de travail :

- avec peu voire aucune sécurité d'emploi
- avec de bas salaires non garantis
- sans sécurité sociale (en matière de retraite, d'assurance maladie, d'allocations de chômage)
- sans protection contre les licenciements
- sans formation professionnelle
- avec peu voire aucune santé et sécurité au travail
- sans représentation syndicale.

La triste conséquence pour la FEM et ses affiliés est que les formes précaires d'emploi et la transferts des tâches aux sous-traitants mine souvent les négociations collectives, la démocratie sociale et le modèle social européen en affaiblissant les syndicats.

La FEM est persuadée que le modèle social européen fait partie intégrante du modèle économique européen, qui prône la création d'emplois décents et doit donc être protégé. En outre, des règles et normes minimums d'emploi, protégeant tous les travailleurs, doivent être adoptées pour mettre fin au « nivellement par le bas » et assurer la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne : **« de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale. »**

L'essence même du concept d'emploi décent de la FEM est la notion de sécurité fondamentale pour tous :

- dans la société
- sur le lieu de travail
- pour le travailleur individuel.

La FEM poursuit une stratégie dynamique visant à :

- créer de nouvelles possibilités d'emploi,
- promouvoir l'emploi garantissant une protection sociale (maladie, retraite, chômage) et un revenu équitable qui permet de subvenir à ses besoins
- assurer la sécurité sur le lieu de travail et de bonnes conditions de travail,
- ouvrir des perspectives de développement personnel et d'intégration sociale notamment par l'accès à la formation et le droit au reclassement,
- mettre en œuvre le droit individuel à la formation dans le système d'apprentissage à vie et sa reconnaissance dans les pays de l'UE
- donner aux personnes la liberté d'exprimer leurs préoccupations et notamment le droit d'affiliation à un syndicat et d'être représentées par celui-ci sans discrimination,
- permettre la participation des travailleurs aux décisions qui influencent leur vie,
- assurer l'égalité des chances et de traitement pour tous les hommes et les femmes,
- et promouvoir des garanties collectives pour tous les travailleurs européens.

Pour créer une société qui réserve un bon accueil au changement au lieu de s'y opposer, l'emploi et de la protection sociale jouent un rôle crucial. La FEM rappelle que la mise en œuvre et le maintien de niveaux élevés d'emploi et de protection sociale étayent les buts et objectifs de la stratégie de Lisbonne.

La FEM a la responsabilité d'élaborer des stratégies qui luttent contre l'érosion de l'emploi et de la protection sociale. Par ailleurs, la FEM croit qu'une plus grande insécurité d'emploi est une menace pour le modèle social européen.

La FEM appelle dès lors :

• **tous ses affiliés :**

- à recourir aux négociations collectives en guise d'instrument pour promouvoir le travail décent et réduire la précarité ;
- à formuler de nouvelles politiques destinées à créer du travail décent, avec une plus grande sécurité d'emploi ;
- à promouvoir des politiques de la FEM dans des domaines tels que le travail intérimaire et la politique sociale afin d'améliorer les conditions de vie et de travail des salariés.
- à surveiller les évolutions du marché du travail et des formes de contrats de travail
- à garantir aux travailleurs précaires un traitement égal via les accords collectifs.

La FEM appelle aussi tous les acteurs politiques et économiques, à tous les niveaux, à assurer que l'emploi et la protection sociale soient une partie essentielle et intégrante de leurs politiques. En particulier, la FEM appelle :

- **la Commission européenne/le Conseil européen :**
 - à renoncer à toute stratégie de mise en œuvre d'un secteur à bas salaires et sans garanties sociales ;
 - à enrayer la poursuite de la déréglementation des marchés de l'emploi dans toute l'Union ;
 - à adopter et mettre en application la directive sur le travail intérimaire, qui garantit dès le premier jour l'égalité des droits pour les travailleurs intérimaires;
 - à procéder sans retard à la révision de la directive sur le temps de travail pour garantir une meilleure protection des travailleurs et supprimer la clause d'opt-out ;
 - à empêcher la privatisation des services qui ont un impact social négatif;
 - à supprimer le principe du « pays d'origine » pour tous types d'emploi dans le projet de directive sur les services et de stipuler le fait qu'au moins les conditions de travail et les clauses de protection sociale du « pays hôte » seront d'application;
- **les gouvernements nationaux des États membres de l'UE :**
 - à inclure la protection sociale et de l'emploi, y compris le droit individuel à la formation dans le système d'apprentissage à vie, dans leurs programmes d'action nationaux et à favoriser une politique active du marché de l'emploi.

Le Comité Exécutif de la FEM évaluera de manière régulière la situation des travailleurs contraints d'accepter des emplois précaires en Europe. Si nécessaire, le Comité Exécutif proposera des actions pour parvenir aux objectifs fixés par la FEM.
